



Désignation du secrétaire de séance : Sylvain HERMAN
Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 est soumis à délibération.
Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021.

1) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Délégation du Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Thiers, en date du 4 juillet 2020 (reçue en Sous-préfecture le 9 juillet 2020) donnant délégation au Maire conformément à l'article susvisé ;

Monsieur le Maire fait état des décisions prises par délégation :

❖ **DCM2021-55 Marché de travaux de revêtement de sol suite au sinistre de dégâts des eaux à l'école primaire sise rue Emile Zola**

Suite au sinistre déclaré le 12 mai 2021 pour un dégât des eaux dans le local communal de l'école primaire sise rue Emile Zola, occasionnés par le mauvais état d'étanchéité des toitures terrasses.

Un marché de travaux pour la pose d'un revêtement PVC des sols est conclu avec l'entreprise Groupe Bernard (63 200 MOZAC) pour un montant de 16 538,40 € HT.

❖ **DCM2021-58 Marché de prestations intellectuelles : réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de l'ancien hôpital**

Un marché de Prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de l'ancien hôpital de Thiers est attribué à la société ACA ARCHITECTES ET ASSOCIES (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant de 94 372 € HT.

❖ **DCM2021-61 Marché de travaux : reprise de concessions funéraires dans les cimetières municipaux de Thiers - AVENANT N°1**

Un avenant n°1 est conclu pour le marché de travaux pour la reprise de concessions funéraires dans les cimetières municipaux de Thiers avec l'entreprise SAS CCE France (45400 FLEURY-LES-AUBRAIS), afin d'ajouter des prestations supplémentaires, dont deux nouvelles lignes au BPU :

- Enlèvement des fondations – Prix unitaire : 180 € HT ;
- Enlèvement d'un monument complet – Prix unitaire : 300 € HT.

❖ **DCM2021-62 Bail commercial dérogatoire 15 rue Alexandre Dumas**

Un bail commercial dérogatoire est conclu entre la ville de Thiers propriétaire des locaux sise au 15 rue Alexandre Dumas à Thiers et Stephan DUGELET à compter du 13 juillet 2021 pour une période de un an soit jusqu'au 12 juillet 2022 renouvelable dans la limite de trois ans pour une production et commerce d'artisanat d'art.

❖ **DCM2021-67 Bail commercial dérogatoire 14 rue Alexandre Dumas**

Un bail commercial dérogatoire est conclu entre la ville de Thiers propriétaire des locaux sise au 14 rue Alexandre Dumas à Thiers et Adrien GIOVANINETTI à compter du 18 mai 2021 pour une durée de trois mois et demi soit jusqu'au 31 août 2021 pour une production et commerce d'artisanat d'art.

❖ **DCM2021-68 Bail commercial dérogatoire 1 rue du Pirou**

Un bail commercial dérogatoire est conclu entre la ville de Thiers propriétaire des locaux sise au 1 rue du Pirou à Thiers et TOUT EN RECUP à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de trois mois et demi soit jusqu'au 31 août 2022 pour une production et commerce d'artisanat d'art.

2) RESSOURCES

II. Finances

1. Décisions modificatives

Rapporteur : Stéphane RODIER

➤ 1.1 Décision modificative N°5 du budget principal

Il est nécessaire de couvrir les dépenses de personnel 2021 en apportant des modifications budgétaires dans la section de fonctionnement du budget principal telles que présentées :

Compte budgétaire	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
C/022 Dépenses imprévues	- 84 694,14 €	
C/011/60613 Chauffage urbain	-100 000,00 €	
C/011/615231 Voiries	-15 305,86 €	
C/012/64111 Rémunération principale	+100 000,00 €	
C/012/6451 Cotisations URSSAF	+50 000,00 €	
C/012/6453 Cotisations aux caisses de retraites	+50 000,00 €	
Total des variations section de fonctionnement	0,00 €	

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°5 du budget principal ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer les documents budgétaires en découlant.

➤ **1.2 Décision modificative N°1 du budget annexe OPAH**

Il est nécessaire de passer les écritures d'amortissement 2021, en apportant des modifications budgétaires dans les sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe OPAH telles que présentées :

Compte budgétaire	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
C/023 Virement à la section d'investissement	-2 227,00 €	
C/042/6811 Dotations aux amortissements	+2 227,00 €	
Total des variations section de fonctionnement	0,00 €	
Section d'investissement		
D/021 Virement de la section de fonctionnement		-2 227,00 €
D/040/280422 Amortissements subvention d'équipement		+2 227,00 €
Total des variations section d'investissement		0,00 €

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe OPAH;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer les documents budgétaires en découlant.

➤ **1.3 Décision modificative N°1 du budget annexe Parc de la Roche**

Il est nécessaire de passer les écritures de stock 2021, en apportant des modifications budgétaires dans les sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe PARC DE LA ROCHE telles que présentées :

Compte budgétaire	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
C/042/71355 Variation de stock terrains aménagés		+5 560,80 €
C/74/74741 Subvention communes membre du GFP		-5 560,80 €
Total des variations section de fonctionnement		0,00 €
Section d'investissement		
D/040/3355 En-cours de production travaux	+5 560,80 €	
C/16/1641 Emprunt		+ 5 560,80 €
Total des variations section d'investissement	+5 560,80 €	+5 560,80 €

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe PARC DE LA ROCHE ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer les documents budgétaires en découlant.

➤ **1.4 Décision modificative N°3 du budget annexe SIC**

Il est nécessaire de passer les écritures d'amortissement 2021, en apportant des modifications budgétaires dans les sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe SIC telles que présentées :

Compte budgétaire	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
C/023 Virement à la section d'investissement	-297,00 €	
C/042/6811 Dotations aux amortissements	+297,00 €	
Total des variations section de fonctionnement	0,00 €	
Section d'investissement		
D/021 Virement de la section de fonctionnement		-297,00 €
D/040/280422 Amortissements subvention d'équipement		+297,00 €
Total des variations section d'investissement		0,00 €

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget annexe SIC,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer les documents budgétaires en découlant.

2. Création d'une 4^{ème} EBE : prise de participation

Rapporteur : Stéphane RODIER

Dans le cadre du Territoire zéro chômeur de longue durée, une 4^{ème} EBE ouvre ses portes à Thiers : confection de plusballs, d'habits adaptés aux handicaps, démantèlements d'ouvrants.

S'agissant de la constitution du capital social les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent détenir ensemble jusqu'à 50 % du capital d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), les 50 % restant étant du capital privé (participations d'entreprises privées).

Concernant la 4^{ème} EBE constituée en SCIC, le capital social est composé à 50% de capital public et 50 % de capital privé.

Le montant est de :

- 4 625 € de participation de la ville de Thiers ;
- 4 625 € de TDM.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** la participation de la ville de Thiers à hauteur de 4 625 € à la 4^{ème} EBE.

III. Ressources Humaines

3. Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Stéphane RODIER

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs.

La **CREATION** des postes suivants à effet du **1er novembre 2021** :

Filière technique :

- de trois postes d'adjoint technique

Filière culturelle

- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à TC 20/20è

Le projet porte donc sur 4 créations de poste.

La **SUPPRESSION** du poste suivant :
Filière culturelle :

- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à TNC 18/20è

Le projet porte donc sur 1 suppression de poste.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL D' :

- **APPROUVER** les modifications ci-dessus au tableau des effectifs.

IV. Marchés publics

4. **Marché de travaux de mise en sécurité et accès handicapés, remplacement des systèmes de chauffage, équipements courants forts et faibles, travaux de second œuvre à la mairie de Thiers**
Avenant N°4 lot 3 cloisons doublages plafonds peintures
Avenant N°5 lot 2 menuiseries intérieures serrureries, lot 6 électricité courants faibles, lot 7 chauffage ventilation plomberie

Rapporteur : David DEROSSIS

Le projet initial de rénovation de l'Hôtel de ville prévoyait une simple mise aux normes du sous-sol du bâtiment. Or, les différentes études menées depuis, montrent que d'importants travaux de mise en sécurité sont à prévoir. Au vu de l'importance des travaux nécessaires, ces derniers ne peuvent pas être menés dans le cadre de l'actuel marché de réhabilitation de l'Hôtel de ville, aussi il convient de retirer les prestations initiales de mise aux normes du sous-sol du marché.

Pour cela, il est nécessaire de conclure des avenants dont notamment :

- Lot 2 : Ajustements de chantier pour un montant de – 138.25 €HT ;
- Lot 3 : Ajout de tôle pour coffre métallique pour un montant de + 850.02 € HT et des travaux en moins au sous-sol pour un montant de – 13 105.05 € HT soit un total de – 12 255.03 € HT ;
- Lot 6 : Travaux supplémentaires au 1^{er} étage et dans la cage d'escalier pour un montant de + 1 473.34 € HT et des travaux en moins au sous-sol pour un montant de – 13 804.04 € HT soit un total de – 12 330.70 € HT,

- Lot 7 : Travaux en moins au sous-sol pour un montant de – 23 318.94 € HT.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'APPROUVER :

L'avenant n°4 du lot 3 – Cloisons, doublages, plafonds peinture avec l'entreprise PERETTI pour un montant en moins de 12 255.03 € HT portant le montant du marché à 275 232.36 € HT.

Les avenants n°5 des lots :

- Lot 2 – Menuiseries intérieures / serrurerie avec l'entreprise ATELIERS DESIGN DE FRANCE pour un montant en moins de 138.25 € HT portant le montant du marché à 183 829.84 € HT
- Lot 6 – Electricité, courants faibles avec l'entreprise ALLEZ ET CIE pour un montant en moins de 12 330.70 € HT portant le montant du marché à 105 812.44 € HT,
- Lot 7 – Chauffage, ventilation, plomberie avec l'entreprise MAGNE pour un montant en moins de 23 318.94 € HT portant le montant du marché à 189 724.43 € HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants et tous les documents s'y rapportant.

5. Marché de rénovation, réaménagement et mise en sécurité de l'école du Moutier – AVENANT N°6 lot 16 démolitions et gros œuvre

Rapporteur : David DEROSSIS

Il s'avère nécessaire de conclure des avenants en plus ou en moins pour prendre en compte des ajustements de prestations dont notamment :

- Lot 16 : travaux supplémentaires pour la modification du bâtiment de stockage, en sanitaires pour un montant en plus de 27 890 € HT.

IL EST PROPOSÉ CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°6 du Lot 16 – Démolitions/Gros œuvre avec l'entreprise SANCHEZ pour un montant en plus de 27 890 € HT portant le montant du marché de 475 861.53 € HT à 503 751.53 € HT.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants et tous les documents s'y rapportant,

3) ATTRACTIVITE

I- Culture

6. Don de particulier au musée de la coutellerie

Rapporteur : Pierre CONTIE

Monsieur et Madame DAVID Jean-Louis et Josette souhaitent faire un don de 5 couteaux au musée de la coutellerie:

- 3 couteaux fermants de Nicolas CROCOMBETTE
- 2 couteaux fixes d'origine algérienne.

Ce don complète très opportunément la collection de couteaux déjà conservés au musée.

La convention de don a été présentée aux donateurs et acceptée.

La Commission scientifique régionale a émis un avis favorable à l'acquisition des objets cités ci-dessus par le musée de la Coutellerie.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'ACCEPTER** le don proposé par la famille DAVID ;
- **D'APPROUVER** l'affectation de ces objets aux collections du musée de la Coutellerie, qui les portera à son inventaire, leur conférant ainsi leur statut patrimonial inaliénable et imprescriptible ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à effectuer les démarches en ce sens, et notamment à signer la convention de don.

7. Adhésion à l'association Clermont Massif Central 2028

Rapporteur : Stéphane RODIER

En adhérant, la commune participera à la réflexion, la mise en œuvre et le portage de la candidature « Clermont-Ferrand capitale européenne de la culture 2028 » autour de trois objectifs :

- Une mutation territoriale en partant de ce qui fait notre essence et nos ressources locales, tout en s'ouvrant à l'Europe et au monde ;
- Une évolution des territoires isolés à un grand espace uni et intégré ;
- Une qualité de vie locale renforcée.

L'adhésion est annuelle, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le montant de l'adhésion 2022 est de 2 500 €.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'ADHÉRER** à l'association Clermont Massif Central 2028 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

4) EDUCATION, SPORT ET VIE SOCIALE

I- Affaires scolaires

8. Convention de partenariat entre la commune de Thiers et le Comité du Puy-de-Dôme de la Ligue contre le Cancer – ESPACE SANS TABAC

Rapporteur : Hélène BOUDON

Contexte :

A l'initiative de la Ligue contre le cancer, la municipalité a souhaité s'engager dans une démarche de création d'espaces sans tabac aux abords des écoles primaires de la ville afin de préserver la santé de tous et l'environnement.

Cette action s'inscrit également dans le cadre du Contrat Local de Santé Thiers Billom Ambert et des actions de promotion et de prévention à la santé dès le plus jeune âge notamment sur les conduites addictives. Une première expérience a été menée cet été avec des « plages sans tabac » à Iloa à Thiers, Aubusson d'Auvergne et Saint-Rémy sur Durole.

Objectifs :

Cette initiative a pour objectifs de réduire la consommation de tabac et l'exposition au tabagisme passif notamment dans les lieux fréquentés par les familles et les enfants. Il s'agit aussi de dénormaliser le tabagisme en montrant l'exemplarité et en limitant son initiation dès le plus jeune âge. En France, le nombre de décès lié au tabac est estimé à 73 000, dont 44 000 par cancer. C'est également protéger l'environnement en limitant la pollution engendrée sur le trottoir par les mégots de cigarettes et les substances toxiques. Un mégot met 2 ans pour se dégrader et selon le Conservatoire des océans la cigarette est la première source de déchet sur les plages du monde.

Réalisation :

La Commune s'engage à :

- interdire la consommation de tabac devant les entrées des groupes scolaires publics et privé : école maternelle du Moutier, école George Sand, école Emile Zola, école de Turelet, école élémentaire du Moutier, école des Garniers, école du Fau, école de la Vidalie ainsi que l'école privée Jeanne d'Arc à Thiers ;
- faire parvenir l'arrêté municipal d'interdiction de fumer sur lesdits espaces dans un délai de 3 mois à partir de la signature de la convention ;
- faire figurer dans la communication de cette action la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue ;
- faire figurer dans la signalisation des Espaces sans tabac, la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue ;

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'INTERDIRE** la consommation de tabac devant les entrées des groupes scolaires publics et privé de la ville de Thiers ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Thiers et le Comité du Puy-de-Dôme de la Ligue contre le Cancer, pour la mise en place d'Espaces sans tabac ;
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

II- Vie sociale

9. Demande de subvention

Rapporteur : Catherine PAPUT

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention de l'association « tous ensemble », gestionnaire de l'Épicerie Solidaire, d'un montant de 2 500 €.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention de 2 500 € pour l'association « tous ensemble », gestionnaire de l'épicerie solidaire.

5) AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET POLITIQUE DE LA VILLE

10. Dénomination du Musée de la Coutellerie

Rapporteur : Claude GOUILLON-CHENOT

Monsieur Jean-Claude POTTE, homme qui aura marqué la ville de Thiers de son empreinte, est décédé le 14 octobre 2020.

Sa trace est encore si présente près de 20 ans après qu'il ait quitté toutes responsabilités au sein de notre municipalité : du musée de la Coutellerie à la Médiathèque, du Conservatoire de musique et de danse à la Salle de musique actuelle Balthazar, du Symposium au Centre d'Art Contemporain, autant d'équipements culturels qui font aujourd'hui rayonner notre ville.

Intellectuel engagé, il aura été premier adjoint, adjoint aux finances, adjoint au personnel et surtout adjoint à la culture.

Homme de l'ombre, la discrétion aura été sa marque de fabrique. Homme visionnaire, il aura su porter une ambition au service de notre ville.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** de nommer le Musée de la Coutellerie Jean-Claude POTTE;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

11. Dénomination de la Médiathèque

Rapporteur : Claude GOUILLON-CHENOT

Monsieur Maurice ADEVAH-POEUF est décédé le 10 mai 2021. Il reste le maire de Thiers qui a exercé le plus longtemps : quatre mandats sur 24 ans. Député, Conseiller Général, Régional, Président du Parc.

Maire bâtisseur, à l'origine de la salle Espace, du Symposium de sculpture monumentale métallique de 1985 qui donna ensuite naissance au Centre d'art contemporain du Creux de l'Enfer, de la base de loisirs de Thiers ou de la création du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, en 1982.

Il est important de montrer son attachement à la ville en proposant de donner son nom à la Médiathèque.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** de donner le nom de Maurice ADEVAH-POEUF à la Médiathèque de Thiers ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

12. Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : David DEROSSIS

Suite à plusieurs projets sur la commune, il est nécessaire de réaliser une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de permettre la réalisation des projets suivants d'intérêt général :

- Installation d'un jeune agriculteur (modification du zonage pour permettre la construction de bâtiments agricoles) ;
- Installation d'une activité de restauration et d'hébergement touristique (changement de destination des bâtiments à réhabiliter pour l'activité) ;
- Extension d'une activité industrielle (modification du zonage pour permettre la construction de nouveaux bâtiments).

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre la réalisation de 4 projets d'intérêt général de développement d'activités ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

13. Institution du permis de démolir

Rapporteur : David DEROSSIS

Le permis de démolir a été institué par le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 mai 2021 s'imposant sur l'ensemble du territoire communal.

La particularité du territoire de Thiers, à connaître des situations de bâtiments menaçant ruine nécessite de tenir compte de cette situation exceptionnelle amenant à procéder parfois à des travaux de démolition en urgence conformément aux termes de l'article R 421-29 b) du code de l'urbanisme qui dispose que « sont dispensées de permis de démolir (...) les démolitions effectuées en application du code de la construction et de l'habitation sur un bâtiment menaçant ruine ou en application du code de la santé publique sur un immeuble insalubre. »

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **DE COMPLETER** la délibération instituant le permis de démolir sur toute la commune de Thiers sur le fondement de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme, en ajoutant l'exception contenue à l'article R 421-29 b) dudit code, s'agissant des bâtiments menaçant ruine et des bâtiments déclarés insalubres ;
- **D'APPROUVER** cette modification ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

14. Nom de nouvelles voies à Iloa

Rapporteur : Pierre CONTIE

Dans le cadre du projet de centre aquatique intercommunal à Iloa, il est nécessaire de donner des noms aux voies afin de bénéficier des branchements de fibre optique.

Il est proposé de nommer les 2 voies existantes :

- Allée des Rives de Thiers pour la voie qui passe devant le futur équipement ;
- Allée des Castors pour la voie qui dessert les parkings de la base de loisirs.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** les noms proposés tels qu'indiqués ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Présentations sans vote :

15. Valorisation des déchets en cimetières : présentation de l'action

Rapporteur : David DEROSSIS

Présentation de l'action Tri des déchets en cimetières dans le cadre d'OrganiCité.

16. Projet Défi-Mode

Rapporteur : Sophie DELAIGUE

Dans le cadre du projet de Défi-Mode dont les travaux de curage du bâtiment ont commencé, un appel à candidature a été lancé afin de trouver un porteur de projet pour la brasserie.

Cet appel à candidature a été diffusé à l'ensemble des restaurateurs installés sur Thiers Dore et Montagne, aux chefs étoilés et toqués d'Auvergne, et aux Meilleurs Ouvriers de France d'Auvergne. Parallèlement, l'annonce sera publiée sur différents supports à portée locale ou nationale, en plus de ceux de la Ville et de TDM.

Les candidatures sont attendues pour le 22 novembre 12h00.

QUESTIONS DIVERSES

* Dates à venir (Conseils Municipaux, évènements)

Le Maire,

Stéphane RODIER



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane Rodier", written over a horizontal line.